

Extrait du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, cahier annexe 3 décembre 2007



Extrait du projet routier du plan local d'urbanisme de Ferney-Voltaire novembre 2007



Extrait du projet de structuration du réseau TP du plan local d'urbanisme de Ferney-Voltaire novembre 2007

régionaux (Versoix, Ferney et Genève-centre). Le trafic induit par les habitants de Collex-Bossy est donc également non négligeable. Certains équipements présents sur le territoire de la commune contribuent également à créer des situations problématiques, à l'instar du golf qui génère un trafic important sur la route de la Vieille-Bâtie. Cet axe, vétuste et peu adapté du fait de ses dimensions, traverse en outre des espaces boisés et naturels de valeur, ainsi que des axes dévolus à la promenade et aux loisirs.

Mis à part le projet d'assainissement de la route de Collex, aucun projet routier n'est pour l'instant prévu sur le territoire communal. Quant à ceux prenant place à l'échelle régionale, leurs impacts au niveau local sont difficiles à évaluer. Le SCoT Pays de Gex, actuellement en cours de finalisation, ne prévoit par exemple aucun tracé précis, mis à part le prolongement de la voie rapide (2x2 voies) de Thoiry et son raccordement à la RN5, au niveau de Segny. Un certain nombre de nouvelles infrastructures routières sont pourtant d'ores et déjà prévues, parmi lesquelles le dédoublement de la RN5 et le contournement de Ferney-Voltaire. Paradoxalement le PLU de Ferney-Voltaire désigne ce secteur comme une zone naturelle d'intérêt écologique, tout en préconisant la création d'une nouvelle route. En plus d'avoir potentiellement une influence sur le trafic de transit affectant Collex-Bossy, ces projets pourraient conduire à un déplacement du nouvel accès à l'autoroute prévu à Sauverny, dont la localisation pourrait éventuellement se trouver déplacée au niveau de la route de Collex, comme le suggère le projet d'agglomération.

Le schéma directeur du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise définira les infrastructures nécessaires à court et moyen terme et les priorités de réalisation. La commune devra, par conséquent, porter une attention particulière à l'élaboration de cet outil. Aussi, est-il à noter qu'une démarche de coordination « Commune/Canton/Communauté de Communes du Pays de Gex » doit être engagée, de manière à résoudre au mieux les problèmes relatifs au trafic de transit transfrontalier.

Les transports en commun

L'accessibilité de la commune en transports collectifs est assurée par une ligne de bus, la ligne Z, qui relie

Bossy à la gare Cornavin. Cette ligne, avec six arrêts sur le territoire communal, la dessert géographiquement, de manière satisfaisante. Son extension jusqu'à Bois-Chatton est à l'essai pour une année. Une correspondance avec la ligne « V », qui relie Cornavin à Versoix, est par ailleurs offerte, le changement de bus se faisant sur la commune de Bellevue, à l'arrêt « Colovrex ». A cela vient s'ajouter une correspondance avec la ligne de bus « 53 » à l'arrêt « Machéry » de la commune du Grand-Saconnex en direction du « Bouchet ». Citons encore le plan local d'urbanisme de Ferney-Voltaire qui suggère la création d'une ligne TPG faisant la liaison entre Collex-Ferney-Meyrin.

En termes d'horaire, l'accessibilité de la commune en transports collectifs n'est pas optimale. En effet, le bus « Z » ne circule qu'une fois par heure, sauf, en semaine, pendant les trois périodes de pointe du matin, de midi et du soir, périodes durant lesquelles la fréquence est doublée.

Seules certaines habitations isolées de la commune et les hameaux ne bénéficient pas d'une halte des transports en commun à moins de 300 mètres. Etant donné la faible densité du tissu bâti, cette situation peut être considérée comme « normale » car une densification du réseau des transports collectifs ne saurait être rentable (un coefficient d'occupation du sol de 0,5 au minimum est jugé nécessaire pour réaliser une desserte de quartier en transports collectifs).

Un certain nombre d'équipements publics d'importance régionale ne disposent, par contre, d'aucune desserte en transport en commun, du fait de leur localisation excentrée. Afin de palier à cette lacune, un système de Proxibus, sur le modèle de ceux de Genève-Sud et d'Arve-Lac, devrait être prévu à court terme pour la région. Outre les équipements non desservis sur le territoire communal, ce système permettrait d'assurer des liaisons inter-villages, notamment avec Bellevue, Genthod et Versoix.

Relativement aux projets en matière de transports publics, les communes de la rive droite ont demandé aux TPG de prolonger la ligne 53 desservant le Grand-Saconnex jusqu'aux frontières de la

commune de Prégny-Chambésy, à proximité directe de l'arrêt Machéry des lignes V et Z.

Cette évolution du réseau bénéficiera indirectement aux habitants de Collex-Bossy, qui pourront atteindre plus aisément le Bouchet et les importantes surfaces commerciales situées à proximité. A moyen terme, le prolongement de la ligne Z au-delà de la frontière, en direction de Bois-Chatton, est également envisagé. Il a été mis en place "à l'essai" depuis 2007. Cette opération, qui permettrait de desservir certains quartiers d'habitation en France voisine, pourrait s'accompagner de la construction d'un parc relais à proximité de Bois-Chatton. Ce faisant, elle contribuerait à diminuer peut-être le trafic de transit sur la route de Collex.

Les cheminements piétonniers et les pistes cyclables

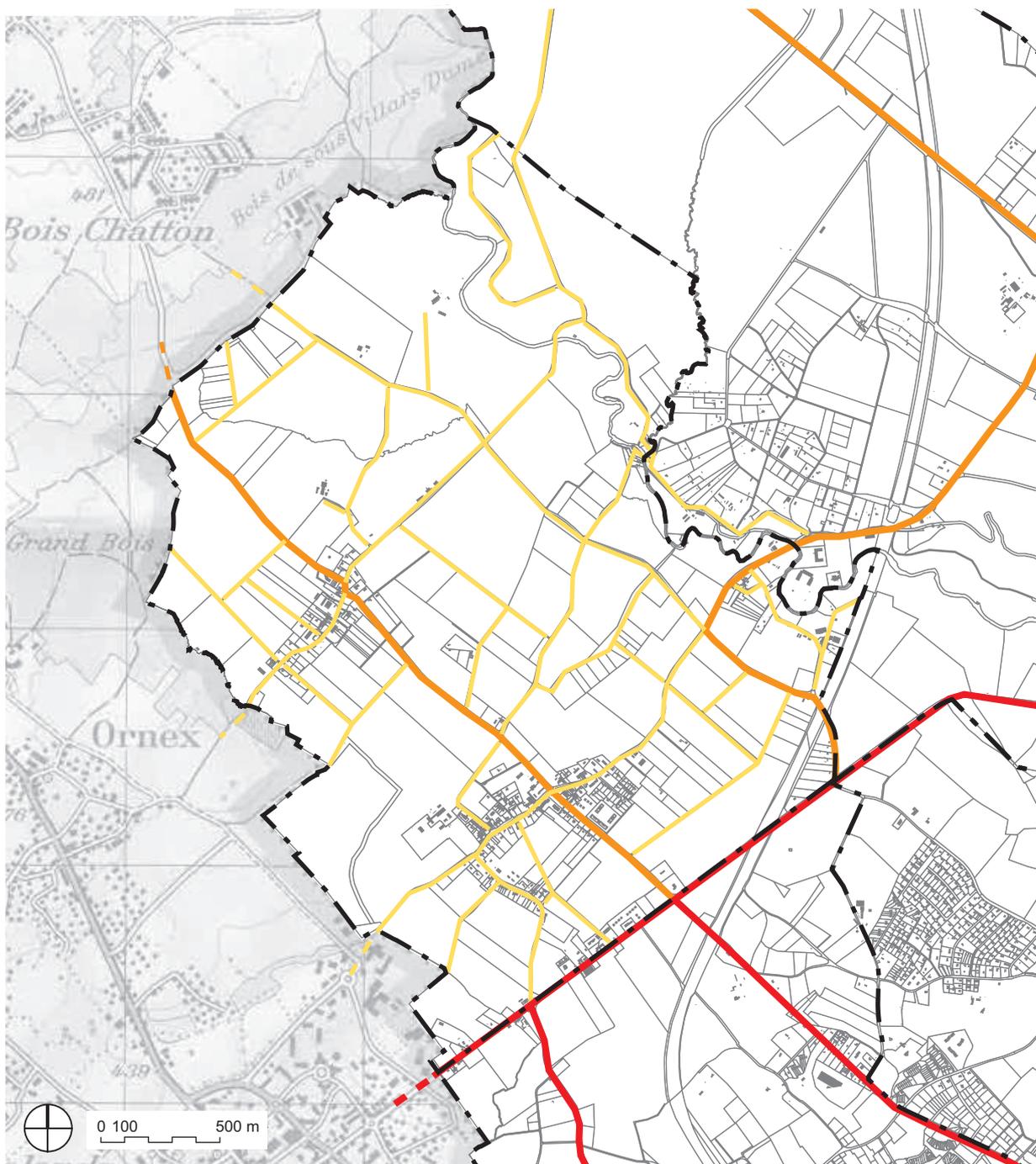
La commune de Collex-Bossy possède un vaste réseau de cheminements pour les piétons. Les chemins existants coïncident souvent avec des itinéraires historiques, ce qui leur confère un intérêt supplémentaire. Mis en place dans le cadre du réseau COLVER, des itinéraires de randonnée pédestre sont en outre proposés par la commune. Ils viennent compléter le réseau cantonal de chemins piétons, tel qu'identifié par le Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre (établi en fonction de la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre). Ce dernier relève par ailleurs les liaisons pédestres existant entre Collex-Bossy et les communes voisines. Le rôle d'un plan directeur communal des chemins pour piétons sera de compléter ce réseau en y ajoutant les éléments du réseau local : les liaisons avec les équipements publics ou privés, notamment l'école, le secteur sportif, les arrêts des transports publics, le golf, les manèges et pensions pour chevaux, les promenades et les dessertes des zones résidentielles. Un cheminement sécurisé entre Bellevue et Collex, à la route de Collex, devrait être envisagé. L'image directrice des cheminements piétonniers du présent document servira de base à l'établissement du plan directeur communal des chemins pour piétons.

Etant donné ses qualités paysagères et sa proximité avec la ville de Genève, Collex-Bossy représente par

ailleurs une destination privilégiée par les cyclistes. Afin de faciliter leur mobilité et d'assurer leur sécurité, une piste cyclable a récemment été aménagée sur la route de Collex. Selon la carte Vélo du canton, les autres tronçons routiers de la commune sont sûrs et particulièrement propices à l'usage des deux-roues. Actuellement, un projet de piste cyclable et de cheminement piétonnier à la route de l'Etraz, comportant une jonction avec la commune de Versoix, est en cours d'examen technique auprès de l'OCM.

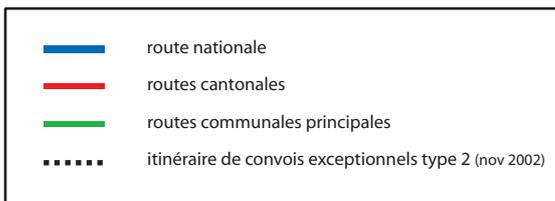
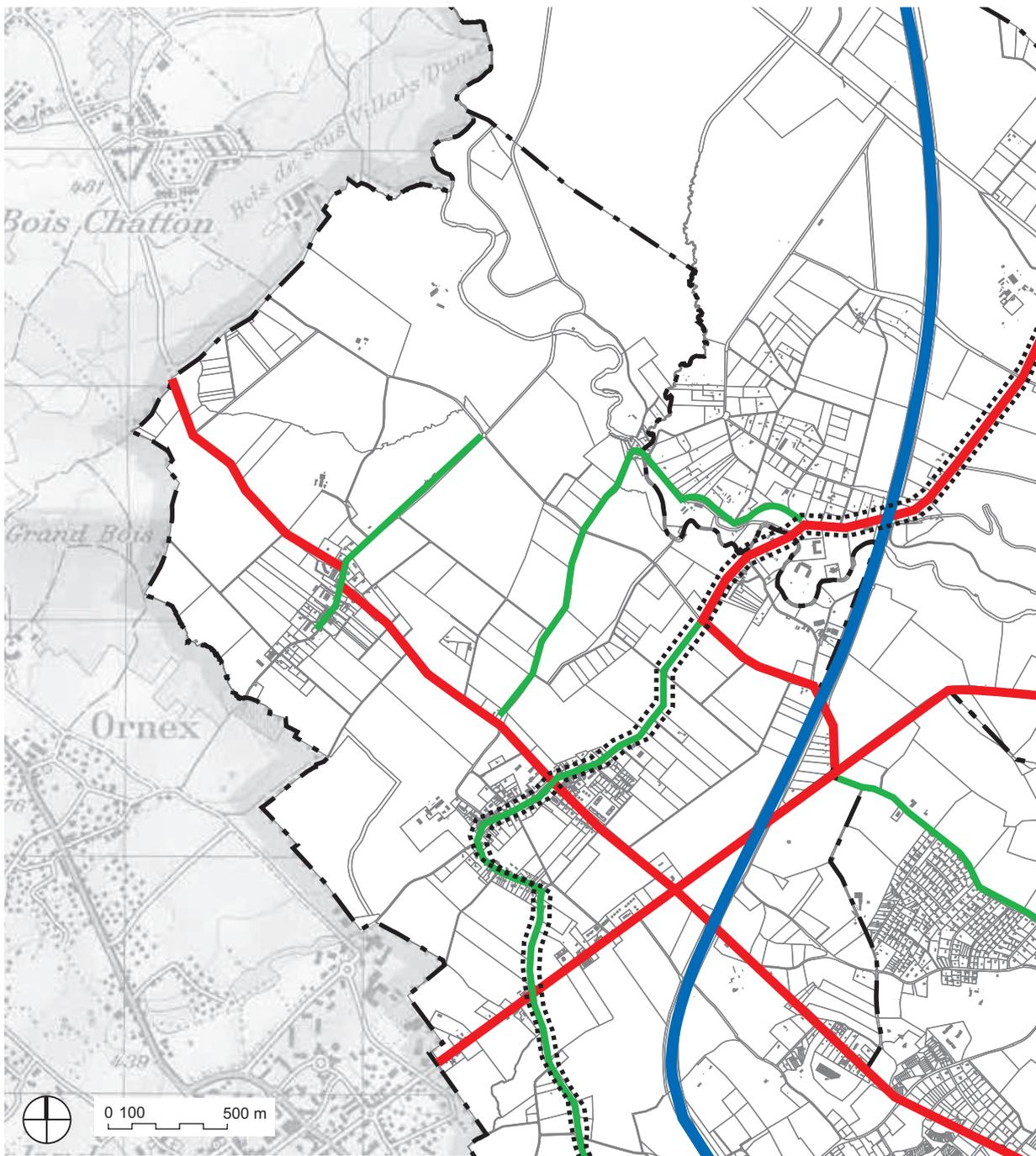
La commune dispose finalement d'une "carte équestre" dont les données complètent celles des itinéraires piétonniers et du réseau de pistes cyclables.

HIERARCHIE FONCTIONNELLE DU RESEAU ROUTIER

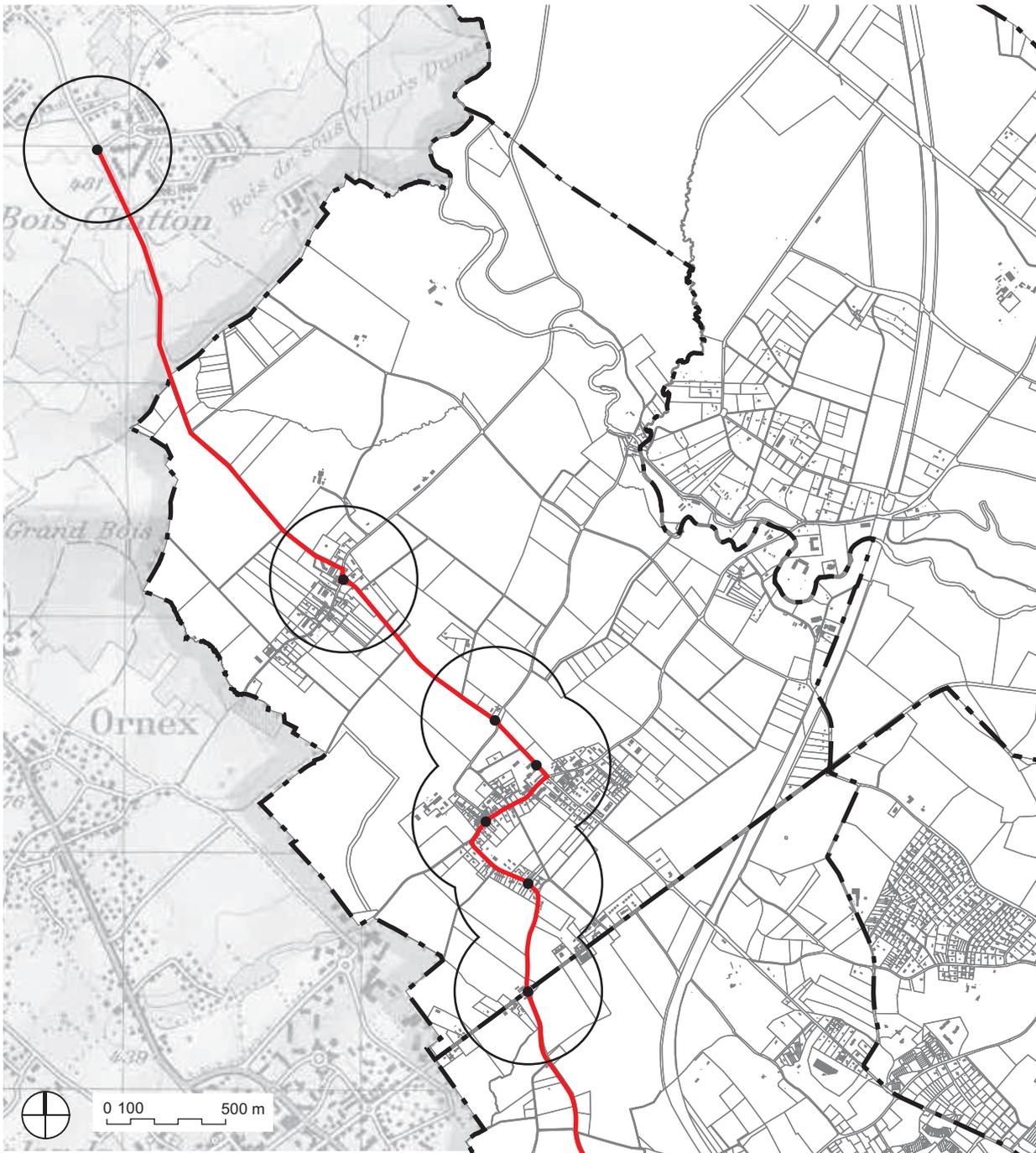


- réseau primaire
- réseau secondaire
- réseau de quartier

CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE DU RESEAU ROUTIER

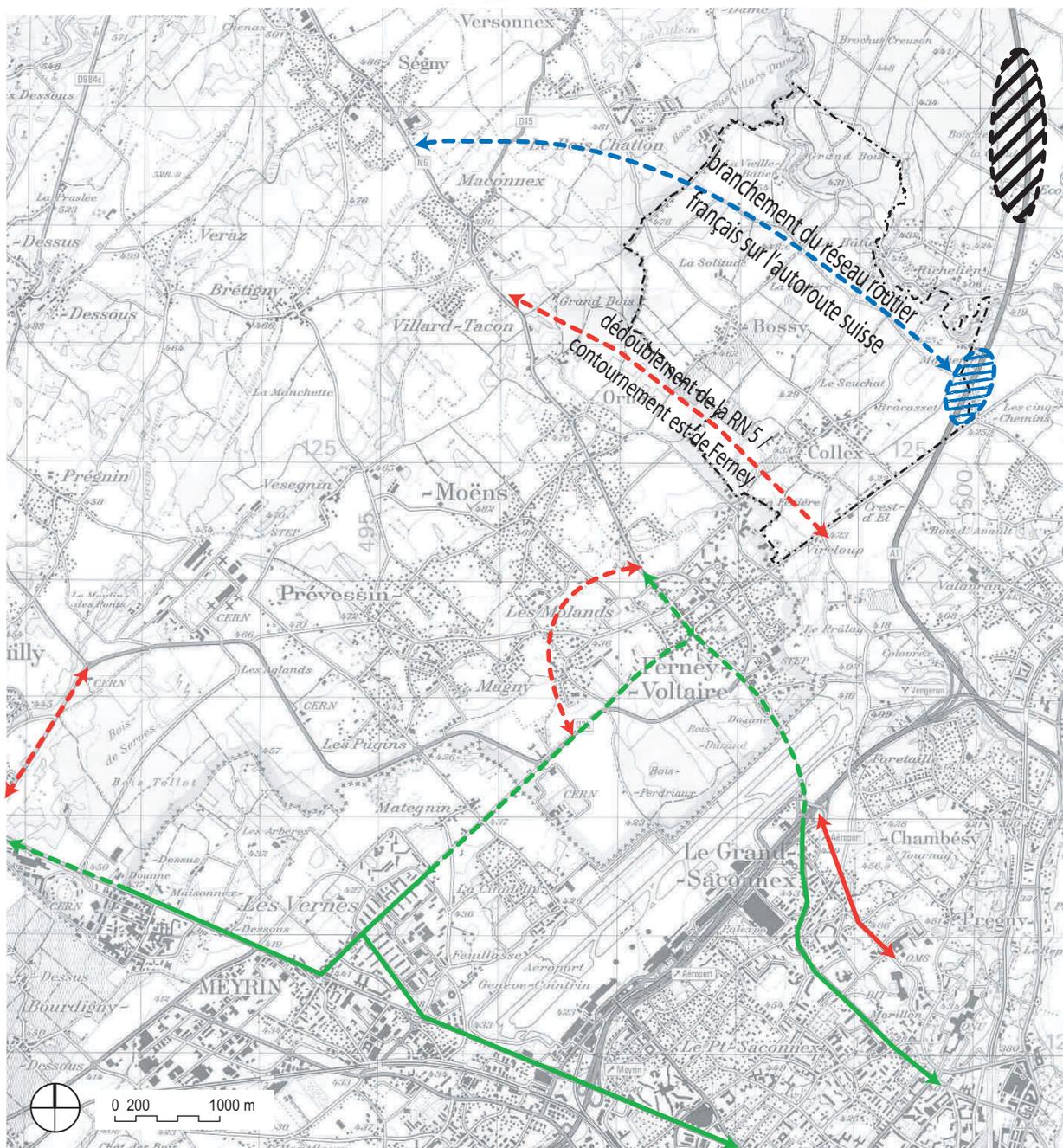


TRANSPORTS COLLECTIFS



	RESEAU TPG
	ligne Z
	arrêt de bus et rayon de desserte (300 m.)

PROJETS ROUTIERS ET DE TRANSPORTS COLLECTIFS

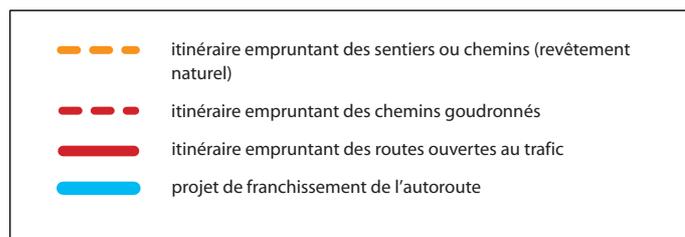
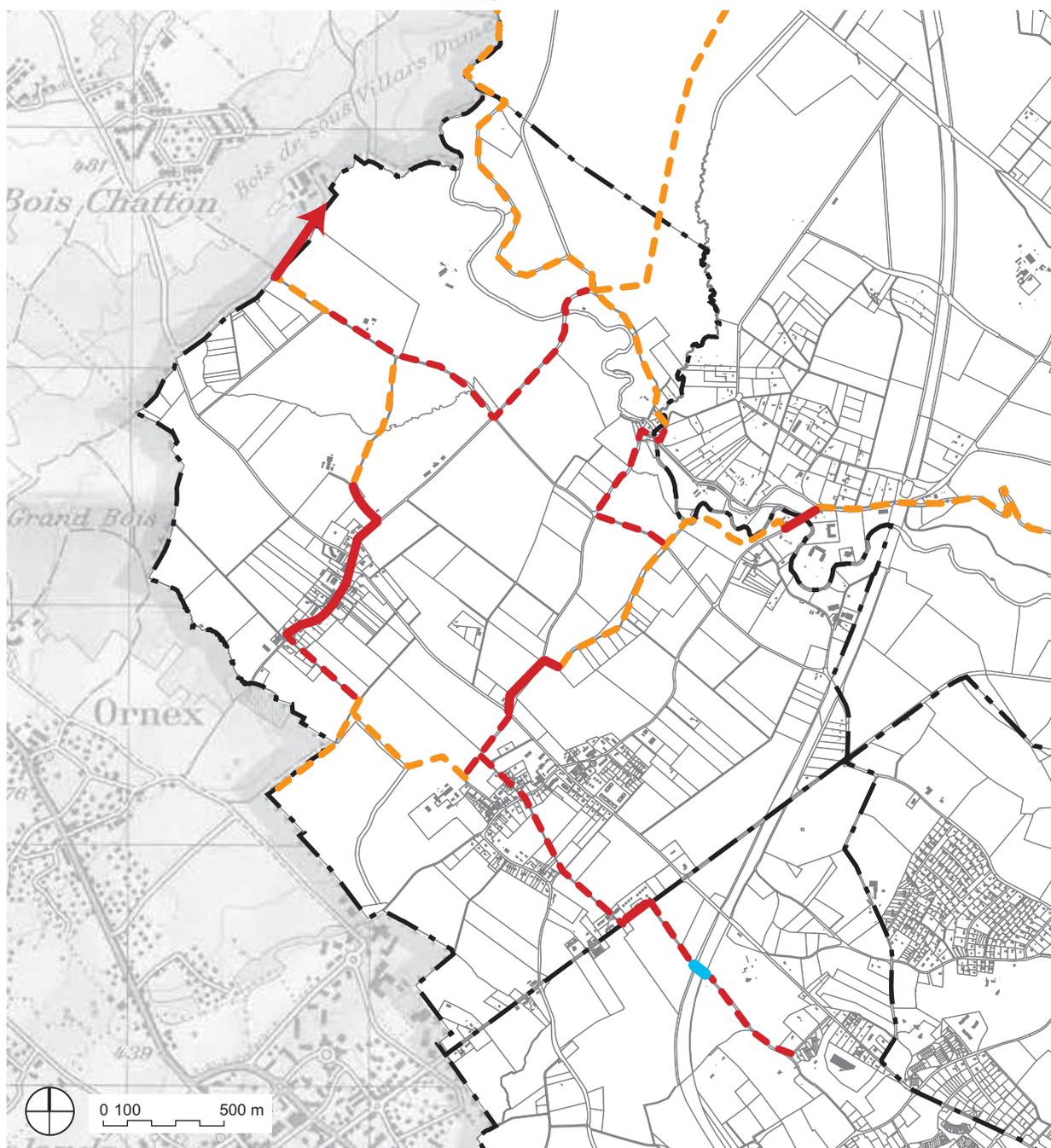


	projet Route des Nations
	projet routier (plan local d'urbanisme approuvé par Ferney Voltaire le 14 décembre 2007)
	projet de jonction / diffuseur (plan directeur cantonal mise à jour 2006)
	projet transport collectif décidé (court, moyen et long terme)
	projet transport collectif
	projet routier à préciser/projet de jonction (projet d'agglomération décembre 2007)

Ce projet a été refusé par motion déposée par le Conseil municipal de Collex-Bossy en date du 28 octobre 2008.

PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE

selon la loi d'application de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (L 1 60, 1999)



RESEAU EQUESTRE

Région de Versoix (réseau COLVER - AgriGenève et In Situ Vivo, 2006)

